

# ACTION URGENTE

## OMAN. LA SANTÉ D'UN MILITANT SE DÉGRADE

**Le 26 janvier dernier, un défenseur omanais des droits humains qui mène actuellement une grève de la faim a été transféré vers Mascate, la capitale d'Oman, malgré la détérioration de son état de santé. Il a été conduit à l'hôpital le lendemain sur un brancard et inculpé d'« atteinte au statut et au prestige de l'État ». Cet homme est un prisonnier d'opinion.**

**Le 27 janvier 2015, Saeed Jaddad** est apparu devant un tribunal de Mascate, allongé sur un brancard. Il est accusé d'avoir porté « atteinte au statut et au prestige de l'État » pour s'être réuni avec des membres du Parlement européen en août 2013 et avoir réclamé des réformes politiques et sociales à Oman. Il nie ces faits et mène actuellement une grève de la faim sèche (refus d'ingérer de la nourriture et des liquides). Le même jour, son procès pour infraction à la Loi sur l'usage d'Internet s'est ouvert en son absence à Salalah, dans la province du Dhofar (sud du pays).

Saeed Jaddad est détenu à l'isolement dans les locaux de l'Unité spéciale de la police à Mascate. Son état de santé est très préoccupant.

Depuis sa récente arrestation le 21 janvier dernier, cet homme refuse de s'alimenter et de prendre son traitement (il souffre d'un trouble cardiaque) pour protester contre sa détention. Il a été hospitalisé à l'hôpital Sultan Qaboos à Salalah le 23 janvier. Deux jours plus tard, la police a ordonné à son médecin de le faire sortir de l'hôpital pour qu'il soit envoyé à Mascate, à 870 kilomètres de là, pour assister à son procès. Le médecin s'est prononcé contre cette décision, avançant que Saeed Jaddad ne devait pas être déplacé en raison de son état de santé. Un second médecin, désigné par la police, a examiné le prévenu et abouti à la même conclusion. Les policiers ont néanmoins ignoré ces avis et transféré Saeed Jaddad vers leur quartier général à Salalah dès le lendemain.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à libérer Saeed Jaddad immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges pesant sur cet homme, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- en attendant, engagez-les à le transférer vers un hôpital où il pourra recevoir des soins médicaux appropriés.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 MARS 2015 À :

Chef de l'État et Premier ministre  
d'Oman

Sultan Qaboos bin Sa'id  
Diwan of the Royal Court  
The Palace, Muscat 113, Oman

**Fax : +968 24 735 375**

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,***  
**(Votre Majesté, dans le corps du**  
**texte)**

Ministre de l'Intérieur

Hamoud bin Faisal bin Said Al Busaidi  
Ministry of Interior  
PO Box 127, Ruwi 112, Muscat, Oman

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**

Président de la Commission nationale  
des droits humains

Mohammed bin Abdullah Al Riyami  
P.O. Box 29, Postal Code: 103  
Bareq A' Shati, Muscat, Oman

**Fax : +968 24 648 801**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Oman dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 318/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE20/002/2015/fr>.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## OMAN. LA SANTÉ D'UN MILITANT SE DÉGRADE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Saeed Jaddad, homme d'affaires âgé de 48 ans, réclame des réformes politiques et sociales à Oman sur son blog, accessible uniquement sur invitation, et sa page Facebook. Le 31 octobre 2014, les autorités l'ont empêché de se rendre à l'étranger, l'informant que cela lui était interdit depuis juillet 2014.

Cet homme a été appréhendé à plusieurs reprises. En décembre 2011, il a participé à des manifestations pacifiques en faveur de réformes au Dhofar, ce qui lui a valu d'être arrêté le 14 janvier 2013 et détenu pendant six mois, dont huit jours à l'isolement. Il a été libéré fin juin 2013, avec l'interdiction de publier des articles dans des médias nationaux, et les autorités ont tenté de faire pression sur lui afin qu'il renonce par écrit à ses activités en faveur de réformes et des droits humains. Le mois suivant, il a subi des actes de harcèlement et d'intimidation.

En août 2013, Saeed Jaddad a été inculpé d'« atteinte au statut et au prestige de l'État » pour avoir prôné des réformes politiques et sociales et s'être entretenu avec des membres du Parlement européen. La première audience de son procès a eu lieu le 27 janvier dernier à Mascate.

L'avant-dernière arrestation de cet homme remonte au 10 décembre 2014, lorsque des agents ont procédé à une perquisition à son domicile, au cours de laquelle ils ont saisi son téléphone portable et ses ordinateurs. Ils n'ont pas indiqué à ses proches la raison de son interpellation ni l'endroit où ils l'emmenaient. Sa famille a demandé à maintes reprises aux autorités où il se trouvait, en vain. Amnesty International croit comprendre que Saeed Jaddad a été maintenu en détention et questionné dans la même pièce pendant au moins cinq jours sans pouvoir contacter sa famille ou un avocat. Après environ cinq jours, les personnes chargées de son interrogatoire ont essayé de le forcer à signer des documents indiquant qu'il s'accusait notamment d'avoir « nui au pays et bafoué ses lois » et « contacté des organes étrangers ». Saeed Jaddad n'a pas voulu répondre aux questions du procureur en l'absence d'un avocat, et sa détention a alors été prolongée de sept jours. Il a ensuite été transféré vers la prison de Taqah, à environ 40 kilomètres à l'est de Salalah, où il partageait une cellule infestée de cafards et autres insectes avec au moins 22 prisonniers de droit commun, et où il dormait à même le sol. Environ quatre jours plus tard, il a été conduit une deuxième fois au bureau du procureur, où il a de nouveau refusé de répondre aux questions en l'absence de son avocat. Néanmoins, dans la matinée du 22 décembre, il a été libéré en échange d'une caution équivalant à 1 000 euros, et le passeport de son fils a été confisqué à titre de garantie. La première audience dans cette affaire s'est déroulée en son absence le 27 janvier dernier à Salalah.

Amnesty International a recueilli des informations sur des cas de maintien en détention arbitraire et au secret observés à Oman en 2013 et 2014. Des cas de torture et d'autres mauvais traitements, infligés par des agents de la sûreté de l'État à des détenus, ont également été signalés. Des militants et des détracteurs du gouvernement ont notamment été frappés, privés de sommeil et détenus à l'isolement pendant de longues périodes, ont eu la tête recouverte d'une cagoule et ont été soumis à des simulacres d'exécution.

Ces dernières années, Amnesty International a noté que la police avait fait un usage injustifié et excessif de la force contre des manifestants pacifiques à plusieurs reprises, et constaté des arrestations dans le cadre de manifestations de grande ampleur, des restrictions arbitraires de la liberté d'expression et des lois et pratiques discriminatoires.

Nom : Saeed Jaddad  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 318/14, MDE 20/003/2015, 29 janvier 2015

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

